

Me Julie Couturier

« L'IA requiert éthique et responsabilité »

Révolution. L'intelligence artificielle peut aussi nous aider à répondre aux défis de notre temps. Le barreau de Paris en fera le thème de la 2^e édition du Paris Legal Makers. Entretien avec sa bâtonnière.

L'intelligence artificielle va bouleverser le monde du travail. Signera-t-elle la fin des procès judiciaires ? Quels défis lance-t-elle aux professionnels du droit ? Au monde économique ?

À nos valeurs démocratiques ? Ces questions seront au cœur de la deuxième édition du Paris Legal Makers, le 23 novembre, à Paris. Sur le thème « Intelligence artificielle : un avenir prometteur, un engagement responsable », cet événement international, organisé par le barreau de Paris en partenariat avec *Le Point* et placé sous le haut patronage du chef de l'État, réunira dans une série de débats de nombreuses personnalités du monde économique et politique, startups, avocats, patrons d'industrie, philosophes, experts en sécurité... Une journée pour « poser les bases d'une intelligence collaborative entre l'homme et la machine, dans le respect de l'éthique et avec responsabilité », plaide Me Julie Couturier, bâtonnière du barreau de Paris. Entretien.

Le Point: Pour quelle raison avez-vous choisi le thème de l'intelligence artificielle comme fil conducteur du prochain Paris Legal Makers ? Qu'en attendez-vous ?

Julie Couturier: C'est l'un des sujets majeurs des années à venir, tant pour la profession d'avocat que pour la société dans son ensemble. L'intelligence artificielle va métamorphoser notre quotidien et nos façons de travailler. Il semblait donc presque naturel, pour le barreau de Paris, de s'en emparer. Cette seconde édition du Paris Legal

Makers (PLM) s'adresse à un public beaucoup plus large que la profession d'avocat. L'IA va impacter toutes les strates de la société, raison pour laquelle l'événement ne pouvait être aut centré. Par ailleurs,

PLM a vocation à renforcer l'attractivité de la place juridique de Paris en démontrant au monde entier que nous pouvons être un lieu d'innovation, d'influence et de prospective de très haut niveau.

L'IA menace-t-elle les professions juridiques ? ChatGPT annonce-t-il la mort programmée des avocats et des autres professions réglementées ?

Il y a une quinzaine d'années, on prédisait déjà la fin des avocats avec l'arrivée des *legaltechs*. Nous existons toujours ! À nouveau, nous nous trouvons à la croisée des chemins. La demande de justice, toujours plus grande, doit nous pousser à prendre ce tournant technologique, dans l'intérêt du justiciable et d'une bonne administration de la justice. L'IA va nous obliger, collectivement, à réexaminer le sens de notre mission ; à analyser les marchés sur lesquels nous avons une haute valeur ajoutée à apporter ; à alléger la quantité

toujours plus importante de données que nous avons à traiter. La commission prospective du barreau de Paris a lancé une grande réflexion sur le sujet, qui nourrira les débats du Paris Legal Makers. **Entre les avocats qui auront les moyens de se former et d'intégrer ces technologies et les autres, une fracture numérique risque de se creuser... Comment anticiper cette évolution ?**



Me Julie Couturier
Bâtonnière du barreau de Paris